

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Le justificatif de chaque congé pris est obligatoirement joint à ce document et envoyé à la Direction des Ressources Humaines dans les meilleurs délais.

Nom : Prénom :

Grade :

Service :

Type d'autorisation d'absence *	Nombre de jours ouvrables	Période d'absence
Enfant malade		Du au
Enfant / parent / conjoint malade à préciser		Du au
Naissance / adoption		Du au
Mariage / Pacs agent		Du au
Mariage / Pacs enfant		Du au
Décès préciser le lien de parenté		Du au
Autres (à préciser)		Du au

*Voir au verso

Béthune, le
Signature du responsable

Béthune, le
Signature de l'agent

Rappel des droits

Stagiaires – Titulaires Contractuels de plus de 6 mois de présence continue

Enfant Malade Cette limite peut être portée à 12 jours lorsque l'agent apporte la preuve : <ul style="list-style-type: none">• qu'il assume seul la charge de l'enfant,• ou que son conjoint est à la recherche d'un emploi• ou que son conjoint ne bénéficie, dans son emploi, d'aucune autorisation d'absence.	Limite de 6 jours par an
Maladie très grave enfant / parents / conjoint / beaux-parents	3 jours ouvrables
Naissance / adoption	3 jours ouvrables
Mariage / Pacs agent	5 jours ouvrables
Mariage / Pacs enfant	1 jour ouvrable
Décès / parents / conjoint / beaux-parents	3 jours ouvrables
Décès enfant + 25 ans	12 jours ouvrables
Décès enfant – 25 ans	14 jours ouvrables + 8 jours ouvrés fractionnables dans le délai d'un an à compter du décès
Décès arrière-grands-parents / grands-parents / frères / sœurs / beaux-frères / belles-sœurs	1 jour ouvrable
Autres : fonction élective, convocation militaire, etc... Contacter la Direction des Ressources Humaines	

Pour les contractuels de moins de 6 mois de présence continue, seules les autorisations d'absences pour décès sont accordées.